



Procès-Verbal du conseil municipal

Séance du 25 septembre 2025

DATE DE CONVOCATION
17 septembre 2025

DATE D’AFFICHAGE
29 septembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 9
VOTANTS : 15

Assistaient à la réunion :

Jean-Luc LEFEBVRE, Anne-Sophie MOREAU, Dominique REMY, Stéphane VITIGE, Marie-Christine POLLET, Jean-Gabriel DEPINOY, Marianne KERRICH, Nicole DEWAILLY, Brigitte COLLET.

Excusés :

Michel DEMEURE donne pouvoir à Anne-Sophie MOREAU, Alain FOURNIER donne pouvoir à Jean-Gabriel DEPINOY, Laurent SCHOLART donne pouvoir à Dominique REMY, Perrine PANAROTTO donne pouvoir à Stéphane VITIGE, Isabelle ROBION donne pouvoir à Brigitte COLLET, Christelle VANHERSECKE donne pouvoir à Jean-Luc LEFEBVRE.

Secrétaire de séance :

Jean-Gabriel DEPINOY

Dans ce Procès-Verbal

- 1 COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL1
- 2 ACTUALITES INTERCOMMUNALES..1
- 3 DELEGATION EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSEERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- 4 DELEGATION ACTION SOCIALE ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- 5 DELEGATION AMENAGEMENT CADRE DE VIE..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- 6 DELEGATION FINANCE ET ADMINISTRATION ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- 7 DELEGATION ANIMATION DU VILLAGE..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- 8 LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES

1 Compte-rendu du Conseil Municipal

1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26 JUIN 2025

Monsieur le Maire sollicite l'avis des conseillers sur ce compte-rendu qui a été adressé peu après la réunion.

Avis : favorable à l'unanimité.

1.2 APPLICATION DES DECISIONS.

Monsieur le Maire informe le conseil que toutes les délibérations ont été envoyées au contrôle de légalité de la préfecture

2 ACTUALITES INTERCOMMUNALES

2.1 INFORMATIONS SUR LES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Monsieur le Maire informe les élus des réunions de la CCPC :

Lundi 07 Juillet : Conseil CCPC où nous avons principalement étudié la proposition de cuisine centrale. Le principe a été voté par 31 voix pour 19 contre et une abstention.

Mercredi 9 juillet : réunion de la commission chargée de vérifier l'opportunité du passage en Communauté d'Agglomération : un état des lieux ayant été fait il semble que ce passage soit une bonne chose pour la CCPC et ses habitants. A suivre ...

Lundi 15 septembre : Conférence des Maires : nous avons évoqué le projet culturel de l'église St Jacques à Ostricourt (église désacralisée) et la stratégie bâtimementaire du Champ-libre (nouveau nom du site Agfa, siège de la CCPC).

Mardi 16 septembre : point avec Mr Bourgier de la CCPC sur notre projet de Pumptrack : il va réaliser les ajustements techniques et financiers pour élaborer le cahier des charges pour l'appel d'offres. Le but fixé est un début des travaux février/mars 2026 pour une fin des travaux fin mai.

Lundi 22 septembre : Conseil CCPC où nous avons voté quelques modifications de PLU, une nouvelle convention avec l'EPF, les budgets annexes des zones d'activités, la modification des calendriers des ALSH notamment des vacances d'octobre et quelques fonds de concours.

2.2 MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPC (POUR AVIS).

Monsieur le Maire rappelle que cette modification des statuts est consécutive à la prise de compétence « restauration collective » que nous avons, dans un premier temps, refusée. Dans un souci de cohérence, Monsieur le Maire propose de voter contre la modification des statuts. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable,

Vu les statuts de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT pour une application au 1^{er} janvier 2026.

Considérant que la modification statutaire porte sur le transfert de la compétence « Confection et livraison de repas pour les communes de : Aix-en-Pévèle, Attiches, Auchy-lez-Orchies, Avelin, Bachy,

Bersée , Bourghelles , Bouvignies , Cappelle-en-Pévèle , Chemy , Cobrieux , Ennevelin , La Neuville , Landas , Mérignies , Moncheaux , Mons-en-Pévèle , Mouchin , Nomain , Ostricourt , Phalempin , Pont-à-Marcq , Templeuve-en-Pévèle , Thumeries , Tourmignies et Wahagnies ».

DECIDE A L'UNANIMITE

D'émettre un avis défavorable aux modifications statutaires de la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT à effet au 1^{er} janvier 2026.

2.3 RECRUTEMENT DE DEUX GARDES CHAMPETRES POUR LA BRIGADE INTERCOMMUNALE DE L'ENVIRONNEMENT (BIE) (POUR AVIS).

Monsieur le Maire rappelle que nous avons donné un avis favorable à la création de la brigade de l'environnement et propose d'accepter le recrutement des deux gardes champêtres. Partant du constat que les Maires sont souvent sans ressources pour constater les infractions à l'environnement ou aux règles d'urbanisme, Pévèle Carembault a décidé de créer une Brigade Intercommunale de l'Environnement, n'intervenant qu'à la demande du Maire (sauf en cas de flagrant délit), et sous son autorité à cette occasion, pour les aider dans ces missions.

Si Certaines communes de Pévèle Carembault ont créé des polices municipales aux compétences strictement encadrées et cantonnées au territoire communale, la majorité, à l'inverse, en est dépourvue. Les gardes champêtres interviendront donc en complémentarité des polices municipales existantes.

Principalement chargés de la police des campagnes, la brigade aura pour missions de se préoccuper prioritairement des atteintes à l'environnement et à l'urbanisme tels que par exemple : les pollutions, les dépôts sauvages, la destruction d'espaces naturels, les feux, la dégradation des cours d'eau et des fossés.

Pévèle Carembault s'est appuyée sur le retour d'expérience de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin dont le Vice-Président dédié à cette question a présenté l'organisation, les missions et le fonctionnement de leur brigade lors de la Conférence des Maires du 2 décembre 2024.

Pour la mise en œuvre de cette brigade, deux gardes champêtres seront recrutés dans un premier temps. Ce service sera susceptible d'être renforcé en fonction de l'évolution de son activité. Le cadre d'emploi des gardes champêtres présente la particularité de s'inscrire dans une triptyque hiérarchique :

- En raison de leur qualité d'agent chargé de certaines fonctions de police judiciaire, ils sont placés sous l'autorité du Procureur de la République,
- Ils exercent leurs fonctions sous l'autorité hiérarchique du Président de l'intercommunalité,
- Ils sont sous la responsabilité fonctionnelle du Maire de la commune sur laquelle ils interviennent.

Ils disposent de prérogatives larges pour accomplir leurs diverses missions.

Ils peuvent dresser des sanctions administratives et pénales, constater, par procès-verbal, des infractions, procéder à des actes d'enquêtes, auditionner des prévenus et des témoins, accéder à des espaces clos, utiliser des outils tels que le fichier des immatriculations et la vidéoprotection, ou encore effectuer des saisies.

La Communauté de communes Pévèle Carembault restera l'organe centralisateur des missions qui seront dévolues à la brigade.

La Communauté de communes souhaite donner à la Brigade Intercommunale de l'Environnement, tous les moyens de la réussite de ses missions, et prendra en charge l'intégralité des frais de fonctionnement de la brigade, et notamment les charges de personnel.

L'activité du service sera présentée une fois par an en Conférence des Maires, en présence du Procureur de la République ou de son représentant.

Lors de sa séance du 24 février 2025, le Conseil communautaire a voté la mise en place de la Brigade Intercommunale de l'Environnement (BIE).

Par courrier de notification en date du 10 juillet 2025, le Président de la Communauté de communes Pévèle Carembault a invité l'ensemble des communes membres à se prononcer sur le recrutement de deux gardes champêtres pour la Brigade, dans un délai de trois mois.

Il est précisé que l'absence de réponse des communes dans le délai imparti entraînera un avis favorable des communes.

Où l'exposé de son Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE A L'UNANIMITE :

- De valider le recrutement de deux gardes champêtres pour la Bridage Intercommunale de l'Environnement,
- De notifier cet accord à la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

2.4 AFFILIATION AU CDG59 DU SYNDICAT MIXTE DES PORTS INTERIEURS DU CANAL SEINE-NORD EUROPE A COMPTER DU 01/01/2026. (POUR AVIS)

Nous sommes sollicité par le CDG59 pour accepter la demande du Syndicat Mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord Europe d'affiliation au dit CDG59. Monsieur le Maire propose d'accepter cette demande.

Monsieur le Maire de WANNEHAIN expose que l'article L452-13 du code général de la fonction publique et l'article 2 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion prévoient que les communes et leurs établissements publics qui emploient moins de trois cent cinquante fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet « sont obligatoirement affiliés aux centres de gestion. Pour les communes, sont pris en compte les effectifs cumulés des fonctionnaires de la commune, du centre communal d'action sociale et, le cas échéant, de la caisse des écoles qui lui sont rattachés. »

S'agissant des collectivités et établissements non affiliés, l'article L452-20 du code général de la fonction publique dispose que les collectivités et leurs établissements publics qui ne sont pas affiliés à titre obligatoire aux centres de gestion, peuvent s'y affilier volontairement. Sont notamment concernés les établissements publics administratifs départementaux ou interdépartementaux, les syndicats mixtes groupant exclusivement des collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs qui ont leur siège dans le département ;

Il peut être fait opposition à cette demande d'affiliation :

- Soit par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ;
- Soit par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Les communes, les départements, les régions et leurs établissements publics qui s'affilient volontairement à un centre de gestion ne peuvent remettre en cause cette option qu'après un délai de six ans.

Il est proposé au Conseil Municipal de faire valoir son accord à l'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat mixte des ports intérieurs du Canal Seine-Nord-Europe à compter du 1^{er} janvier 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L452-20,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE A L'UNANIMITE :

Article 1 :

De donner un avis favorable à l'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat mixte des ports intérieurs du Canal Seine-Nord-Europe à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 2 :

Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

3 DELEGATION EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE

3.1 POINT SUR LA RENTREE DES CLASSES ET LES ACTIVITES PERISCOLAIRES.

Monsieur le Maire informe les élus du bon déroulement de la rentrée des classes. Le matériel (chaises et tables) est bien arrivé ainsi que les fournitures scolaires. Nous avons accueilli une nouvelle enseignante : Madame Bouchart.

Du côté de l'équipe périscolaire, Margaux Declercq a remplacé Anaïs Lima en qualité de directrice des activités périscolaires. Elle sera épaulée par Emma Swaenepoel. Enfin l'équipe a été renforcée par Carole Dobbelaere et Chloé Broutin. A la cantine, Océane Libéral a remplacé Caroline Brunet. L'activité théâtre reprendra les lundi et jeudi avant les vacances de Toussaint.

3.2 POINT SUR LES ACTIVITES DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES.

Les élus du CMJ se sont « appropriés » le local disponible au foyer associatif (ancienne bibliothèque) après une séance de nettoyage et de rangement.

Des élections vont être organisées pour les CE2 CM1 et CM2, dans chaque classe une fille et un garçon. Le CMJ souhaite reconduire le tirage au sort du sapin décoré. L'inscription se fera en même temps que la réponse pour les brioches de Noël de la commission sénior. Il est décidé qu'il y aura 2 sapins cette année. La création et distribution de carte de vœux est également reconduite. Les cartes peuvent être commencées dès que le local sera opérationnel.

4 DELEGATION ACTION SOCIALE

4.1 POINT SUR LA COMMISSION SENIORS ET LE DOSSIER BEGUINAGE.

A la suite de la non reconduction de la convention avec l'UFCV, les habitants de la commune qui s'inscrivent aux activités proposées payent le tarif extérieur. Nous allons étudier la possibilité de participer à leurs cotisations.

Brigitte COLLET étudie la possibilité d'un voyage d'ici la fin d'année.

Il y a 21 habitants inscrits au spectacle proposé par la CCPC dans le cadre de la semaine bleue.

La CCPC va faire une réunion pour exposer les conclusions et propositions des différents groupes dans le cadre du dispositif CADA (Communes amies des aînés)

Concernant le béguinage, la SCEA a déposé une demande de pourvoi en cassation contre l'arrête de la cour d'appel de Douai. Ce pourvoi n'a pas encore été accepté par la cour de cassation (délais moyen 6 mois).

4.2 POINT SUR LA COMMISSION LOGEMENT.

Anne-Sophie Moreau, adjointe en charge de l'action sociale, fait un point sur les demandes de logement. Ces demandes sont en nette augmentation. Nous avons actuellement 50 demandes en attente.

4.3 DECISIONS PRISES PAR LA COMMISSION DES AIDES INDIVIDUELLES (POUR AVIS).

Anne-Sophie Moreau, adjointe en charge de l'action sociale, présente la demande d'aide d'une famille de la commune, faite pendant les vacances scolaires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a été sollicité par la Commission d'Aide Sociale pour l'octroi de 5 bons d'achat d'une valeur de 30 euros chacun, soit un montant total de 150 euros pour un couple habitant la Commune.

Ces bons sont valables dans le magasin MATCH de CYSOING

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider cette demande

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité

5 DELEGATION AMENAGEMENT CADRE DE VIE

5.1 POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS.

Monsieur le Maire informe les élus des travaux importants réalisés depuis le dernier conseil municipal :

- ✓ Changement de la verrière crèche/garderie
- ✓ Divers travaux de réparation dans l'école
- ✓ Peinture du dortoir de l'école maternelle
- ✓ Changement du tableau électrique de la Grange Odette
- ✓ Travaux importants sur l'IVECO qui a été immobilisé plusieurs jours rendant les travaux espaces verts plus compliqués.
- ✓ Rebouchage des « trous » de voirie avec de l'enrobé à froid avant l'hiver.

*Une nouvelle enseignante à
l'école Pablo PICASSO*

Un CMJ toujours actif...

*Le projet de béguinage une
nouvelle fois retardé...*

*De plus en plus de demandes
de logement...*

5.2 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION DU GAZ SUR LE TERRITOIRE DE WANNEHAIN (POUR AVIS).

Considérant que WANNEHAIN souhaite inscrire pleinement son action d'autorité organisatrice dans la modernité et les objectifs assignés par la transition énergétique ;

Considérant que le nouveau contrat de concession et ses possibilités d'aménagement tenant compte des spécificités locales concourent à ces évolutions importantes pour notre territoire ;

Monsieur le Maire, après avoir rappelé la composition de l'ensemble contractuel constitué d'une convention de concession, d'un cahier des charges et de ses annexes, expose les principales dispositions du projet d'accord :

- La convention est conclue pour une durée de 30 ans au regard des droits et obligations du concessionnaire ;
- Elle instaure un nouveau modèle de gouvernance des investissements sur le réseau en vue d'un partage approfondi des politiques d'adaptation et de modernisation des ouvrages concédés ;
- Elle comporte des dispositions en faveur du développement de la production de gaz renouvelable lequel est essentiel pour contribuer aux enjeux de la neutralité carbone et de l'indépendance énergétique des territoires ;
- La nouvelle formule de calcul de la redevance de fonctionnement R1 reflète de manière plus juste la réalité de l'activité et des caractéristiques de la concession ;
- Un certain nombre de clarifications sont apportées s'agissant des données transmises par le concessionnaire à l'AOD, du régime de propriété des ouvrages et de la clause relative à la fin du service public de gaz.

L'assemblée délibérante après en avoir délibéré :

- **Approuve** le nouveau contrat de concession pour la distribution publique de gaz, comprenant la convention de concession, le cahier des charges de concession et ses annexes
- **Approuve** les dispositions de l'Accord-cadre du 7 juin 2022 en ce que celui-ci contribue à éclairer le contenu et la portée du modèle de contrat de concession
- **Autorise** le Maire du WANNEHAIN à signer le nouveau contrat de concession de distribution de gaz qui s'appliquera pour une durée de 30 ans et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire
- **Précise** que cette attribution fera l'objet d'une publicité d'un avis attribution conformément aux dispositions des articles L3214-1, L3221-2 et R3221-2 du code de la commande publique.

Avis : Favorable à l'unanimité.

5.3 PISTE CYCLABLE ENTRE WANNEHAIN ET CAMPHIN EN PEVELE : PROPOSITIONS DU DEPARTEMENT DU NORD

Monsieur le Maire informe les élus de la réception de l'étude faite par le Département sur la piste cyclable entre Wannehain et Camphin en Pévèle. Il rappelle que trois scénarii étaient envisagés au départ dont deux avec une piste double et un avec une piste de chaque côté de la RD. Seul ce dernier scénario n'oblige pas au rachat de foncier aux agriculteurs exploitant les parcelles mitoyennes. Le coût de ce dernier projet est estimé à 590 000€, les deux autres projets sont aux environs de 650 000€ avec le rachat du foncier.

Compte tenu des délais d'acquisition des terrains, Monsieur le Maire pense souhaitable de s'orienter vers le projet sans rachat de foncier. Cet avis est partagé par Mr le Maire de Camphin en Pévèle.

5.4 DEMANDE DE SUBVENTION A LA CCPC DANS LE CADRE DES FONDS DE CONCOURS POUR LA REALISATION DE L'AIRE DE JEUX DE L'ALLEE DU BOIS (POUR AVIS).

Monsieur le Maire informe les élus du refus de l'ANS (Agence Nationale du Sport) de financer notre projet. Comme convenu nous allons donc solder notre compte « fonds de concours » sur ce projet.

Monsieur le Maire détaille au conseil municipal le dossier concernant la réalisation de l'aire de jeux de l'Allée du Bois dont le montant des travaux est estimé à 296 545€ HT.

Il sollicite le conseil pour l'autoriser à demander une subvention de 50 618,50€ à la Communauté de Communes dans le cadre des fonds de concours, le reste à charge de la commune étant de 143 391,50€.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

6 DELEGATION FINANCE ET ADMINISTRATION

6.1 CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE SECRETAIRE GENERAL DE MAIRIE (POUR AVIS).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il expose que le secrétaire général de mairie est essentiel à la bonne administration des communes et des services publics locaux et apporte au maire un appui administratif, technique et juridique dans des domaines aussi spécialisés et variés que les ressources humaines, le budget, l'urbanisme, les marchés publics ou encore l'état civil, ...

*Piste cyclable vers Camphin :
le Département a fait une
étude...*

*Demande de subventions à la
CCPC pour le Pumptrack*

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- la création à compter du 1ER Avril 2025 d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie dans le grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :
- accueil du public,
- aide aux démarches administratives,
- médiation entre les citoyens et l'administration,
- conseil au maire et aux élus municipaux,
- ressources humaines,
- gestion budgétaire et comptabilité publique en collaboration avec le comptable de la collectivité,
- commande publique,
- droit funéraire, état civil,
- organisation des élections,
- urbanisme en collaboration avec la personne en charge de l'urbanisme dans la commune,
- fonctionnement de la commune et de ses instances,
- dossiers de subventions en collaboration avec le comptable,
- suivi des agents techniques et des travaux....etc

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans (durée maximale) compte tenu de la spécificité du métier de secrétaire général de mairie qui apporte au maire un appui administratif, technique et juridique dans des domaines aussi spécialisés et variés que les ressources humaines, le budget, l'urbanisme, les marchés publics ou encore l'état civil, ...

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra donc justifier d'un diplôme classé au moins au niveau 6 (bac + 3), d'une qualification et d'une expérience professionnelle dans les domaines relatifs aux missions et fonctions du secrétaire général de mairie et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité

6.2 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (POUR AVIS)

Monsieur le Maire présente aux élus la demande de subvention sollicitée par l'association WANN ET 1 SPORTS.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 400 euros à l'association WANN ET 1 SPORTS.

Il précise que lors du conseil du mois d'octobre les élus seront sollicités pour les attribuer les dernières subventions dont le dossier est , à ce jour, incomplet.

6.3 POURSUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT RGPD PAR LE CDG 59 (POUR AVIS).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du besoin de renouveler la convention relative à la protection des données. Cette convention permettra à la commune de bénéficier de l'accompagnement du Délégué à la Protection des Données (DPD) notamment afin d'établir une politique de protection des données personnelles et en vérifier le respect.

Pour rétrospective succincte des grandes étapes réalisées :

- Le CDG 59 a été désigné comme DPD pour la commune auprès de la CNIL ; les agents et le référent local ont été sensibilisés ; les accès à l'outil de gestion de la conformité Madis ont été mis à disposition.
- Les registres des traitements de données personnelles et des sous-traitants ont été établis et un plan d'action a été remis.
- Une base documentaire a été proposée et un audit en collectivité réalisé, donnant lieu à la remise d'un rapport sur l'état de conformité RGPD transmis fin 2024.

Ceci clôt la phase d'initialisation en faisant le constat d'une réelle prise de conscience sur le sujet. C'est là tout l'intérêt du partenariat entre Référent Local et Délégué à la Protection des Données mutualisé qui est mis en valeur.

*400€de subventions pour
l'association Wann et 1
Sports*

Pour la suite, il reste nécessaire d'améliorer / maintenir sa conformité RGPD pour minimiser les risques juridiques, de gérer les situations spécifiques (analyse d'impacts, situation de violation de données, etc), de s'assurer qu'elle conserve un interlocuteur désigné vis-à-vis de la CNIL, etc.

Le CDG 59 propose donc de poursuivre cet accompagnement, permettant aux référents locaux continuer à bénéficier d'une expertise RGPD mutualisée.

Afin d'aider les communes de son territoire à se mettre en conformité vis-à-vis de cette nouvelle réglementation, la Communauté de Communes de Pévèle Carrembault à ses communes membres un projet de mutualisation d'un Délégué à la Protection des Données, mis à disposition par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (Cdg59), par l'intermédiaire de son service Cre@tic.

Le DPD mis à disposition par le Cdg59 intervient dans le respect des obligations de discrétion, de secret professionnel et dans le cadre des missions telles que prévues au RGPD, dont :

- ✓ informer et conseiller les responsables de traitements ainsi que les agents ;
- ✓ réaliser l'inventaire des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre ;
- ✓ évaluer les pratiques et accompagner à la mise en place de procédures ;
- ✓ identifier les risques associés aux opérations de traitement et proposer, à ce titre, des mesures techniques et organisationnelles de réduction de ces risques ;
- ✓ établir une politique de protection des données personnelles et en vérifier le respect ;
- ✓ contribuer à la diffusion d'une culture Informatique et Libertés au sein de l'établissement ;
- ✓ assurer, en lien avec l'établissement, la gestion des relations avec les usagers sur les questions de données à caractère personnel ;
- ✓ coopérer avec la CNIL et être le point de contact de celle-ci.

Le DPD du Cdg59 sera obligatoirement associé de manière appropriée et en temps utile à tous les projets traitant des données à caractère personnel.

La Commune s'engage à nommer de son côté, un Référent Local qui est l'interlocuteur privilégié du DPD du Cdg59 et l'assiste dans ses missions.

Le Cdg59 assure un rôle de coordination administrative et technique du projet.

La mise à disposition du Délégué à la Protection des Données mutualisé est facturée par le Cdg59 sur la base d'un coût horaire de 50€.

Après en avoir délibéré, le **conseil municipal DECIDE à l'unanimité** :

- ✓ **d'autoriser le Maire à signer la convention** entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis- Catésis et la commune de Walincourt-Selvigny, relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour une mission de Délégué à la Protection des Données, dont le projet est joint en annexe ;
- ✓ **d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de la mission de mise en conformité au RGPD ;**
- ✓ **d'inscrire les dépenses afférentes au budget.**

7 DELEGATION ANIMATION DU VILLAGE

7.1 LES ACTIVITES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Dominique Rémy, adjoint en charge de l'animation du village fait un point des activités réalisées depuis le conseil de Juin.

27 juin : Kermesse et AG des Jeunes Pousses
Pot de départ d'Anaïs

28 juin : Soirée jeux à la Médiathèque
Auberge espagnole de l'association
Wan'1 sports

29 juin : Baptême du drapeau de l'UMC
Spectacle de Ukulélé

2 juillet : sortie du CMJ au Parlement

5 juillet : Parcours motricité des Jeunes Pousses
Représentation de théâtre

13 juillet : lampions et feux d'artifice

25 juillet : Fête du Centre de loisirs

6 septembre : Forum des associations
Accueil des nouveaux habitants

13 septembre : Parcours motricité des Jeunes Pousses

14 septembre : Bénédiction de la Chapelle de la Vache Bleue

21 septembre : Cleaning Day

7.2 LES ACTIVITES A VENIR.

Dominique Remy, adjoint en charge de l'animation du village fait un point des activités à venir jusqu'au prochain conseil d'Octobre :

27 septembre : Soirée Jeux à la Médiathèque

4 octobre : Repair Cafe

5 octobre : Octobre Rose (exposition de véhicules anciens le matin et animations sportives pour les familles l'après-midi)

11 octobre : Parcours motricité des Jeunes Pousses
Soirée cocktail organisée par le comité d'animation

8 LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 21 22-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Néant

9 INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

Rapport d'Activité 2024 de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole : monsieur le Maire tient à disposition des conseillers le document.

Réunion avec l'EPF : Monsieur le Maire a reçu des membres de l'EPF pour échanger sur le projet de Béguinage et de la grande de monsieur LEMAIRE.

maison « PETTEX SORGUE » : La commune est officiellement propriétaire de la maison

Présence d'eau sur des terrains : La société HGH a été missionnée pour analyser les raisons de la présence d'eau sur des terrains rue des Crocus.

Parc informatique : Tous les postes informatiques obsolètes de la Mairie ont été changés afin de permettre le passage à Windows 11.

***Prochain conseil municipal : jeudi 23 octobre à 20h
La séance est levée à 22h00***